



Liste des signataires

ELECTION DU CONSEIL D'ETAT DU 28 MARS 2021

Second tour

Dénomination de la liste de candidat(e)s (facultatif) :

Un parti ou un groupement politique peut faire figurer sur le bulletin électoral la désignation du parti ou du groupement politique (art. 122 al. 2 et 128 al. 4 LcDP).

Les citoyen(ne)s soussigné(e)s proposent le(s) candidat(e)s suivant(e)s pour l'élection du Conseil d'Etat du 28 mars 2021 :

Liste de candidat(e)s : La liste de candidat(e)s ne peut renfermer plus de noms de candidat(e)s que de membres à élire.

No	Nom	Prénom	Profession ou fonction	Domicile
1				
2				
3				
4				
5				

La liste doit être signée par **50 électeurs au moins** au nom d'un parti ou d'un groupement politique. La qualité d'électeur des signataires doit être attestée par les administrations communales avant le dépôt des listes, soit avant le mardi 9 mars 2021 pour le second tour.

No	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse exacte	Domicile	Signature	Attestation communale
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
13							
14							
15							

La commune de atteste que signataires de la présente liste sont inscrits dans son registre électoral (art. 16 ss LcDP). Les citoyen(ne)s concerné(e)s sont visé(e)s dans la colonne prévue à cet effet.

Date et signature du (de la) responsable :

Sceau de la commune :